

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 23.06.09

Date de convocation : 29 août 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt trois

Le 5 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Madame Isabelle RECOULIN a été désignée secrétaire de séance.

**CHALEUR RENOUVELABLE**  
**Appel à Manifestation d'Intérêt "Missions d'animation Chaleur Renouvelable 2024-2026"**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le SDEE assure l'animation de la Mission Chaleur Renouvelable, en charge de l'accompagnement des projets de bois-énergie, de géothermie et de solaire thermique en Lozère.

Cette Mission bénéficie depuis plusieurs années du soutien de l'ADEME et de la Région Occitanie, qui ont décidé de poursuivre leur accompagnement au développement des capacités de production en énergie renouvelable thermique en Occitanie, avec la mise en place d'un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt pour la période 2024-2026.

Monsieur le Président rappelle également que le SDEE de la Lozère a par ailleurs été récemment désigné lauréat de l'Appel à Projets de l'ADEME pour porter un second Contrat Chaleur Renouvelable Territorial pour le département de la Lozère, pour la période 2023-2025.

Deux agents sont actuellement affectés à la Mission Chaleur Renouvelable et au Contrat Chaleur Renouvelable Territorial. Un équivalent temps plein (ETP) est dédié à la Mission Chaleur Renouvelable et un recrutement est en cours pour renforcer les équipes du service transition énergétique du Syndicat. Il est prévu que 0,2 ETP supplémentaire soit affecté à cette mission.

Les actions conduites par le SDEE s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Missions d'animation Chaleur Renouvelable 2024-2026", à savoir :

- ✓ informer sur la chaleur renouvelable et ses composantes principales que sont le bois-énergie, la géothermie et le solaire thermique ;
- ✓ susciter/faire émerger des projets chaleur renouvelable auprès de porteurs potentiels ;
- ✓ apporter une expertise technico-économique aux potentiels projets de chaleur renouvelable ;
- ✓ accompagner la mise en œuvre de projets chaleur renouvelable de qualité ;
- ✓ conseiller sur les aspects juridiques et financiers pour le montage des projets ;
- ✓ suivre les chaufferies en fonctionnement et participer à l'observation des filières bois, géothermie et solaire thermique ;
- ✓ participer à la structuration au niveau local des filières d'approvisionnement en bois-énergie en lien avec les chaufferies en place ou à venir ;
- ✓ accompagner la montée en qualité et en disponibilité des combustibles bois sur le territoire.

Ces actions sont menées en lien et en cohérence avec les objectifs du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial, également porté par le SDEE.

Pour la période 2024-2026, le budget prévisionnel de cette mission est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Détail	Montant HT	%
Frais de personnel (1,2 ETP) - 1 ETP technique - 0,2 ETP secrétariat + administratif	230 100 €	Région + FEDER	147 620 €	49%
Communication, formation, matériel et équipements, déplacements, honoraires	36 000 €	ADEME	138 000 €	46%
Frais généraux (15%)	34 520 €	Département de la Lozère	15 000 €	5%
<b>Total</b>	<b>300 620 €</b>	<b>Total</b>	<b>300 620 €</b>	
		<b>Autofinancement SDEE</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>

Il est précisé que le taux maximal d'aide octroyé par les co-financeurs aux lauréats de l'AMI sera adapté dans le respect des règles de financement de l'Union Européenne, des dispositifs d'aide de la Région Occitanie et de l'ADEME, qui s'engagent par ailleurs à mobiliser leurs outils de financement de sorte à minimiser autant que possible le reste à charge pour les lauréats.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**VALIDE** les actions et le plan de financement prévisionnel de la Missions d'animation Chaleur Renouvelable pour la période 2024-2026 présentés ci-dessus ;

**APPROUVE** la candidature du SDEE à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Missions d'animation Chaleur Renouvelable 2024-2026", lancé par l'ADEME et la Région Occitanie ;

Délibération n° : 23.06.09

**SOLLICITE** l'aide de l'ADEME, de la Région Occitanie et/ou du FEDER, ainsi que du Département de la Lozère pour accompagner cette mission d'animation ;

**AUTORISE** son Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

La Secrétaire de séance  
Isabelle RECOULIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Isabelle Recoulin", with a diagonal line drawn through it.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20230905-20230609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

